

ABONNEMENTS:

Edition Quotidienne:

CANADA ET ETATS-UNIS. . . \$3.00
UNION POSTALE. . . \$6.00

Edition Hebdomadaire:

CANADA. . . \$1.00
ETATS-UNIS. . . \$1.50
UNION POSTALE. . . \$2.00

Directeur: HENRI BOURASSA

LE DEVOIR

Rédaction et Administration:
71a rue SAINT-JACQUES,
MONTREAL

TELEPHONES:

REDACTION: Main 7460
ADMINISTRATION: Main 7461

FAIS CE QUE DOIS!

CELLES QU'ON OUBLIE

Nous ne permettrons pas qu'on rapetisse aux proportions d'une basse querelle de parti le débat engagé autour du sort misérable fait aux vieilles institutrices; nous ne permettrons pas davantage que certains journalistes ministériels trompent le public en confondant toutes les responsabilités.

Le traitement des institutrices en activité de service dépend exclusivement des municipalités scolaires, et c'est à elles qu'il faut particulièrement prêcher la générosité; c'est à elles qu'il convient de récompenser largement les maîtresses.

Le gouvernement, obéissant aux suggestions des professionnels, accorde certaines primes aux institutrices qui restent dans l'enseignement dix ou quinze ans, afin de relever le niveau du corps professionnel.

Et le gouvernement fait très bien.

Mais les municipalités n'ont pas le moyen d'aider les institutrices retraitées, celles à qui l'âge interdit tout travail.

Bien plus, si par hasard les vieilles institutrices voulaient encore se livrer à l'enseignement et que les municipalités consentissent à les employer, elles perdraient le coup de droit de toucher—jusqu'à abandon de leur travail—le produit de leur maigre pension de retraite.

Il n'y a plus que le gouvernement qui puisse aider les parias de l'enseignement; il n'y a plus que lui qui puisse réparer l'injustice dont la province s'est rendue coupable envers elles.

Il l'a compris dans une certaine mesure, puisqu'il a affecté une somme supplémentaire de \$1,000 au fonds de pension. Mais nous avons prouvé que le mode de distribution adopté laisse dans la plus abjecte misère grand nombre d'institutrices, et précisément celles qui ont le plus besoin de secours, qui ont été le plus maltraitées par la vie.

La pension, qui ne peut être touchée, règle générale, qu'après vingt années de service et cinquante-six ans d'âge, était égale à deux pour cent du traitement moyen reçu par l'institutrice pour les années pendant lesquelles elle a enseigné et versé sa retenue.

De sorte que, plus le traitement était petit, plus petite est la pension; de sorte que, si l'extrême modicité du traitement ne permettait pas à l'institutrice de verser ses retenues, sa pension en était diminuée d'autant.

Prenons un exemple concret et supposons une institutrice qui se retire après avoir, pendant vingt années, reçu un traitement moyen de cent piastres. Elle avait droit à une pension de quarante piastres, mais si elle a omis de verser ses retenues pendant trois, quatre ou cinq ans, cette pension sera diminuée de six, huit ou dix piastres.

En augmentant les pensions de 50 pour cent, en bloc, sans se préoccuper d'établir un minimum, le gouvernement a prolongé la situation lamentable des plus pauvres et des plus misérables qui continueront de recevoir des pitances de quinze, vingt, trente ou quarante piastres.

Ce que nous réclamons tout d'abord, c'est la fixation d'un minimum de traitement qui empêche de crever de faim les malheureuses qui nous ont appris à lire.

Pourtant, c'est la province de Québec n'a pas le droit, lorsqu'elle se vante de sa richesse, de laisser dans la misère noire les plus méritantes de ses enfants, celles qui lui ont donné sans compter leurs forces et leur dévouement.

Et nous réclamerons justice tant que le pouvoir public n'aura pas accompli cet acte de simple humanité.

Dans quelques jours l'élection de Saint-Jean sera chose du passé et les journalistes exotiques que les ministres paient pour nous donner des leçons de patriotisme, seront peut-être allés faire la même besogne au Chili ou au Congo, mais il restera des femmes qui peinent, qui souffrent, qui ont ruiné leur santé au service du public;—et de celles-là personne n'a le droit d'étouffer la plainte.

OMER HEROUX.

LA CAMPAGNE DE ST-JEAN

Le discours du notaire Brossard. --- Comment faut-il l'interpréter? M. Gouin n'y fait pas la moindre allusion. L'union libérale prêchée par les destructeurs de l'harmonie libérale.

Saint-Jean, 25.—On pourra toujours penser, observait un électeur présent lorsque la trêve de Noël fut annoncée pour MM. Gouin et Thériault.

Remarque qui traduit bien l'état d'esprit des électeurs de Saint-Jean.

Les sujets de réflexion ne manquent pas.

D'abord, pourquoi le gouvernement a-t-il préféré M. Robert aux autres aspirants?

Je comprends que la crinière plate de M. Poulin lui inspirait peu d'enthousiasme; mais il y avait aussi M. Rémiard, cultivateur de Saint-Valentin et M. Brassard, notaire de Saint-Jean. M. Rémiard était certainement beaucoup plus "présentable" que M. Robert. Quant à M. Brassard il ne manque pas de rouerie.

Son discours à l'assemblée de la nomination est le fait d'un homme habité aux manœuvres électorales. Apparemment, c'est un appel au ralliement de ses partisans en faveur de M. Robert; en réalité, n'est-ce pas plutôt un coup porté à la candidature ministérielle?

La parti libéral de Saint-Jean, à des griefs, affirme M. Brassard. Donc, il a raison de se plaindre. Ces griefs existent encore, ajoute M. Brassard. Donc, les raisons de protester existent aussi.

Oubliions cela pour un moment, continue M. Brassard! Pourquoi? Nous reprendrons la lutte après, déclare M. Brassard. Pourquoi ne pas en finir tout de suite? Je crois que c'est aussi l'opinion de M. Brassard, car il n'a guère insisté sur la nécessité du ralliement.

Saint-Jean est un comté où les idées de M. Bourassa dominent, s'écarteraient-elles? L'assemblée éclate en applaudissements. Or M. Bourassa, affirmait-il, disait en 1908 que le gouvernement Gouin était le meilleur gouvernement que la province ait eu. Donc, écoutez M. Bourassa.

Une partie de l'assemblée a, tandis que l'autre regarde d'un oeil sceptique le notaire qui file à son siège.

Les sequestrés sont probablement ceux qui ont le mieux compris. La manière de dire est pour beaucoup dans l'effet qu'un orateur veut produire. Or M. Brassard a tellement appuyé sur les griefs d'un certain nombre de libéraux et sur la nécessité de reprendre la lutte après la victoire qu'il est permis de douter qu'il n'aie desiré pas beaucoup le ralliement de ses partisans à la candidature de M. Robert.

Et ce cri: "les idées de Bourassa dominent ici!" ne vous frappe-t-il pas comme la note principale que M. Brassard a voulu donner à son discours? M. Brassard, c'est vrai, a ajouté qu'en 1908, M. Bourassa lui-même proclamait le cabinet Gouin le meilleur que l'on puisse désirer; mais l'assertion est si facile à contredire qu'un homme intelligent comme M. Brassard, n'a pu la risquer que dans le but de provoquer un démenti qui tournait contre le candidat ministériel.

Et c'est ce qui est arrivé. Promptement comme l'éclair, M. Cartier a demandé la preuve de la vérité des paroles attribuées à M. Bourassa. Et M. Brassard est resté silencieux, presque souriant.

Le premier ministre qui parla immédiatement après M. Cartier ne le fournit pas non plus, pour la très simple raison qu'elle n'existe pas. En 1908, M. Bourassa s'accordait si peu avec M. Gouin, qu'il le combattait et le battait dans la division Saint-Jacques. Il est peu probable qu'il ait remporté la victoire en donnant des certificats de bonne conduite à son adversaire.

Entre quatre yeux, M. Gouin ne dirait probablement qu'il interprète comme moi le discours de M. Brassard. S'il pensait autrement, je lui demanderais de m'expliquer pourquoi, parlant après M. Brassard, il n'a pas fait la moindre allusion au discours du notaire. L'exemple de celui-ci, s'il le croyait de nature à prêcher l'union, avait pourtant beaucoup plus à proposer que l'éloge ébouriffant dont le premier ministre a couronné son collègue de l'Agriculture, qui peut avoir une certaine compétence dans son métier mais qui, au point de vue de M. Gouin se plaçait, l'union du parti, dément plutôt qu'il n'affirme la sincérité du premier ministre. Quand les libéraux voient à côté de M. Gouin et jouissant de son estime, un homme du calibre de M. Gouin, qui n'a jamais conservateur, — il a dit et c'est vrai, — mais qui fut toujours l'instrument de tous les partis, — il n'a pas le nier, — comment voulez-vous qu'ils se sentent impressionnés par les appels qu'on leur fait aujourd'hui?

M. Gouin lui-même en a une façon à prêcher l'harmonie après avoir tiré du cou à M. Parent.

PIERRE AUBRY.

BILLET DU SOIR

LES PETITES PAIENNES

En dépit du dicton "L'habit ne fait pas le moine," je crois bien, moi, que la robe est révélatrice de la femme, et la mode de ces dernières années semble nous ramener lentement, mais sûrement aux instincts païens.

Tuniques, draperies, transparence des vêtements qui moult et déshabillent, c'est l'antiquité grecque qui renaît, moins le sens artistique, bien entendu, et les mondaines ont été, en ce genre, d'un risqué qui nous ouvre des horizons inquiétants sur l'avenir de notre société. Quand ces mondaines sont des jeunes filles, les jeunes gens sont excusables d'avoir peur de l'avenir. Le mariage, certaines modes étant incompatibles avec une âme un peu supérieure.

Mais voilà! Nos païennes n'ont d'âme que juste ce qu'il faut pour animer leur corps: celui-ci seul les occupe et les préoccupe. Elles ne soupçonnent ni une vie de l'esprit ni une vie intérieure et elles ne croient pas à la vie future. Elles ont mis le diable au même rang que croquemitaine, et si elles ne l'impriment pas carrément, elles vivent d'après l'idée païenne, que la vie leur doit des jouissances et des plaisirs et qu'elles ont le droit de se les procurer à tout prix.

Je ne vais pas plus loin, sans dire explicitement que je vise ici une catégorie de femmes que tous ont pu observer comme moi, et que les autres auraient tort de m'en vouloir et de crier à l'exagération. Je n'exagère rien, je photographie.

Nos païennes ont des apparences de chrétiennes, elles en font les gestes, mais chez elles, c'est grimace et comédie. Elles vont à l'église parce que c'est de bon ton. Elles ne se gênent aucunement pour s'en abstenir, d'ailleurs, mais elles le cachent. Savent-elles qu'on va à l'église pour prier Dieu, pour cela faudrait-il qu'elles croient bien à l'existence de Dieu? Et le poète n'a-t-il pas voulu les décrire quand il dit:

"Elle priait, si deux beaux yeux Tantôt s'attachant à la terre, Tantôt se levant vers les cieux Peuvent s'appeler la prière."

En réalité elles n'ont qu'un culte, celui de leur propre personne. Posées en petites idoles, elles réclament, non seulement les hommages mais les sacrifices de ceux de qui elles attendent la parure de ce corps tant aimé, et le cadre où elles l'offrent à l'admiration.

Elles n'ont pas de devoirs mais des préférences. Le caprice est leur loi, le monde leur maître, par contre, elles sont les esclaves de la mode et de leurs propres faiblesses.

On trouve de ces païennes en haut et en bas, chez les riches et chez les pauvres. Filles vaniteuses et dures, femmes coquettes et volontairement stériles, mères légères et négligentes, ce que je leur reproche davantage, c'est d'ajouter à leurs éblouissements le masque de la religion qui cache leur véritable physiognomie. Pourquoi encombrer-elles les églises pour ces grandes fêtes touchantes dont elles ne comprennent ni le sens, ni l'esprit?

Pour elles Noël, c'est un réveil au champagne, Pâques, un chapeau mirobolant, les retraites, des lieux de réunions où les dames chies débinent le prédateur et appliquent à leurs meilleures amies ses reproches et ses critiques.

Dieu! Où allons-nous, si le nombre de ces ténégas d'idéal augmente? N'est-il pas temps de jeter un cri d'alarme qui sorte de leur torpérissement nous chrétiennes un peu endormies?

Quelles nous obtient pas leur mission. Les pauvres hommes cheminant dans la poussière, courbés par les soucis journaliers, constamment tirés en bas par le matérialisme vulgaire, ils attendent des femmes l'air pur et lumineux qui les vivifie. Ils ont besoin de les voir à leurs côtés, mais touchant à peine la terre de leur pied mignon, pures, aériennes, avec des ailes rapides et frémissantes toujours prêtes à s'élever pour s'élever.

Les païennes veulent nous perdre, ne nous permettez pas de les suivre, soyez nos étoiles, O chrétiennes et appelez-nous!

MARC LEBLANC.

Libéraux à la Païrie

TROIS DOUZAINES DE DEPUTES LIBERAUX SERAIENT CREES LORD AU NOUVEL AN.

Londres, 26 déc. — Le scrutin est à peine fermé que déjà on annonce de nombreuses défections partielles d'ici peu; très probablement à la fin de décembre.

Plusieurs Libéraux, membres actuels de la Chambre des Communes seraient, en effet, créés Païres.

Il sont, paraît-il, deux ou trois douzaines sur la liste de promotion du jour de l'An.

A première vue, il semble que ce soit la tactique pour engager les Lords à renoncer à la lutte au sujet du veto.

MGR LANGEVIN ET LE "CANADA"

Mgr Langevin, archevêque de Saint-Boniface, mis en cause dans un article du "Canada", a adressé à ce journal la lettre suivante.

Cette lettre a été mise à la poste, sous pli recommandé, le vendredi 23 décembre, à cinq heures et demie de l'après-midi. Le "Canada" ne l'a pas encore publiée.

Montréal, 23 Déc. 1910.
A M. le Rédacteur du Canada, Montréal.

M. le Rédacteur,
L'article de votre journal d'hier, intitulé: "Mgr Langevin et le Devoir", est tellement étrange et si injurieux pour moi que je crois devoir y répondre tant pour me défendre que pour mettre les choses au point.

Voici les faits:
Dans ma dernière circulaire (celle de novembre dernier) je n'ai pas dit un mot des journaux, comme je l'ai affirmé dans ma lettre du huit décembre courant à l'Action Sociale.

Voilà le fait principal autour duquel gravite toute la discussion et je vous mets au défi, M. le Rédacteur, de prouver le contraire, bien que vous disiez dans votre article: "Nous avons ajouté foi implicitement à la parole de Mgr Langevin et nous avons reproduit dans nos colonnes sa lettre à l'Action Sociale."

Pourquoi cette foi implicite seulement et comme ce regret d'avoir reproduit ma lettre dans vos colonnes! Ah! c'est que vous avez pensé trouver la contradiction de mon assertion dans un document du mois de janvier dernier, que vous appelez une circulaire, mais qui n'est qu'une lettre privée remise au Rév. Père Blais pour l'accréditer auprès de mes curés, alors qu'il était chargé de recueillir des abonnements pour trois de nos publications catholiques, du Manitoba; et c'est dans cette lettre privée de janvier, et non dans ma circulaire de novembre, que j'ai recommandé, comme c'était mon droit, l'Action Sociale et le Devoir.

Est-ce assez clair et votre idée d'un faux n'est-elle pas au moins étrange si elle n'est pas malhonorable?

Et vous osez dire, M. le Rédacteur, que la fameuse dépêche de

Winnipeg disant que j'avais défendu à mes fidèles de lire le Canada, la Presse, la Patrie, le Soleil, était basée sur ma lettre de janvier qui vous est, dites-vous, tombée sous les yeux quand cette lettre ne dit pas un seul mot de cette prétendue condamnation!

Tout homme franc et loyal conclura deux choses de ces faits: la première est que la dépêche de Winnipeg affirmant ma condamnation supposée de quatre journaux français, journaux purement politiques, est un mensonge effronté fabriqué par un politicien de bas étage; la seconde conclusion des faits énumérés plus haut est que ma déclaration disant que je n'ai pas dit un mot des journaux dans ma dernière circulaire de novembre reste vraie, inattaquable, et que ceux qui y ont ajouté une foi explicite ont simplement respecté la parole d'un archevêque.

Or, votre article, M. le Rédacteur, tend à me faire passer pour un homme à la mémoire trop courte ou simplement pour un menteur et cela tout en s'efforçant de vous attaquer seulement à deux confères traités par vous de menteurs et de faussaires.

Et vous osez demander une explication, en disant que la morale publique l'exige!

Votre article, M. le Rédacteur, est un outrage à la morale publique parce que, outre l'accusation odieuse qu'il fait planer sur moi, vous dites une fausseté, à savoir, que ma lettre privée de janvier, non pas ma circulaire, a été adressée à nombre de personnes, alors qu'elle a été simplement présentée à qui de droit par le Rév. Père Blais.

Vraiment, il y a bien lieu de prendre une assurance contre un journal quand il se permet ainsi de jeter le discrédit sur un archevêque qui ne l'a nullement provoqué. Espérant que vous me rendrez la justice de publier cette lettre dans votre journal, j'ai l'honneur d'être, M. le Rédacteur, votre humble serviteur.

(Signé) ADELARD.

O. M. I.

Arch. de St-Boniface.

Les Assurances Mutuelles

ET LA QUESTION DU DEPOT

Le plaisir que le "Canada" met à accuser M. Thériault de mensonge montre combien la réputation de cet homme est en baisse.

De cette attaque du "Canada", le chef de l'opposition ne souffrira aucunement.

Notre représentant a pu exagérer les assertions de M. Thériault, mais il est certain que M. Thériault a dit ce qu'il peut établir par des textes irréfutables. Sur quelle catégorie de compagnies d'assurances porte la discussion dans la présente lutte?

Or le "Canada" osera-t-il prétendre que la loi requiert un dépôt de "toutes" les compagnies mutuelles?

L'article de la loi qu'il cite le laisse croire.

Seulement la citation est incomplète; la partie que nous appelons explicative, manque. C'est une lacune d'autant moins explicable que pour trouver la citation qu'il donne, le rédacteur du "Canada" a été obligé de lire l'article en entier.

Complétons donc la citation, et après cela nous verrons, comme dit le canon.

Le "Canada" a cité du statut de 1908; nous citons des statuts révisés: c'est le même texte.

En tête de l'article concernant les dépôts requis des compagnies d'assurances on lit donc, page 819 des statuts révisés:

"A l'exception" des compagnies d'assurance mutuelle contre le feu autorisées par un permis à faire l'assurance DES BATIMENTS DE FERME ET DES RISQUES ISOLÉS (tels risques étant ni des risques de commerce, ni des risques extra-husards) et des compagnies autorisées à assurer que des biens et des fromageries d'autrui, chaque compagnie ou société demandant un permis de cette province pour faire des assurances, doit, avant l'émission primitive ou le renouvellement du permis, et avant l'enregistrement, remettre au trésorier de la province les dépôts ci-indiqués.....

Certaines compagnies d'assurances mutuelles sont donc exemptées de l'obligation de faire un dépôt initial.

Le paragraphe 2 du même article le dit encore plus explicitement. "Le dépôt initial exigé de toute compagnie OBLIGÉE DE FAIRE UN DEPOT avant l'enregistrement initial, est le montant fixé pour telle compagnie ou société dans le paragraphe 4 du présent article."

Et l'exemption du dépôt initial comporte aussi l'exemption du dépôt de renouvellement. Le paragraphe 3 du même article dit encore:

3. "Avant le renouvellement annuel de l'enregistrement le montant du dépôt requis de toute Telle compagnie, etc."

De toute Telle compagnie, c'est-à-dire des seules compagnies qui ne sont pas obligées de faire le dépôt initial.

Pour dissiper tout doute sur ce point, citons encore l'article 6950 qui traite des permis.

"6950. Le trésorier de la province doit publier annuellement dans la "Gazette officielle de Québec", une liste des compagnies ou sociétés, SOUS PERMIS OU ENREGISTREES, en vertu de la présente section, avec le montant du dépôt, S'IL Y EN A, fait par chaque compagnie ou société, etc."

Avec le montant du dépôt S'IL Y EN A; c'est-à-dire qu'il y a des compagnies à qui la loi permet d'opérer sans dépôt au trésor de la province.

Ce sont celles qui assurent les bâtiments à la campagne, qui ne prennent pas de risques hasardeux, et c'est de ces compagnies dont il est question dans l'élection de Saint-Jean.

Ce qui prouve que M. Thériault a raison et que le "Canada", avec un peu plus d'honnêteté, aurait pu le constater aussi bien que nous.

Que si la feuille ministérielle a voulu par ce moyen induire son public à croire que le gouvernement Gouin n'est pas responsable du désastre qui affecte si gravement des milliers de cultivateurs, il a complètement manqué son coup.

Car, même si le dépôt était exigible de toutes les compagnies, il est évident qu'une compagnie le moins dévouable peut y répondre facilement à l'appel du trésorier.

Mais le trésorier n'ayant pas surveillé les opérations des compagnies comme la loi l'y obligeait, il est arrivé ce que l'on sait par la faute du gouvernement.

Qu'il en porte toute la responsabilité.

JULIEN MAUBERT.

Sur le Pont d'Avignon...

Ce qu'ils ont trouvé dans leur bas de Noël:

Sir Wilfrid Laurier: Arthur Gilbert, député de Drummond-Arthabaska; un ministre de la marine tout neuf, et qui ne gaffe pas; les caricatures du "Nationaliste" avec légendes explicatives par M. J.-Edmond Caron.

M. R.-L. Borden: une politique navale établie un drapeau allemand; la promesse d'un fantôme de premier ministre pour l'an 1999.

M. Fielding: un surplus de trente millions; son discours sur la marine revu, corrigé et expurgé, par le Dr Beland, à l'usage des gens de Québec.

Sir Loderick Borden: Une caricature de Ross qui tire tout de bon.

M. Pugsley: un quel-de-bran-de-scies; la tête de M. Crockett.

GLANURES D'HISTOIRE

L'histoire d'une captive d'autrefois

Ayant eu l'avantage de me procurer d'autres documents sur la captivité de la jeune Esther Wheelwright je viens aujourd'hui compléter son intéressante notice biographique, et faire connaître quels étaient ses ancêtres.

Lorsque John Wheelwright, ministre calviniste, fut renvoyé de la ville de Boston par les puritains, en 1637, il alla fonder le village d'Exter dans le N. H. Brayant, parlant de cet endroit, dit que là, les hommes de son importation étaient bien venus, excepté les catholiques et les Quakers.

On sait que les colons de Boston étaient des puritains de la règle la plus austère et qu'ils expulsaient d'au milieu d'eux ceux qui gardaient des attaches au rite anglican. John Wheelwright fut du nombre des bannis.

Quelques années plus tard il abandonna le village d'Exter et vint se fixer à Wells dans le Maine; il fut toujours regardé comme un des fondateurs de cette ville. Il construisit là la maison où il logea sa famille et où naquit sa fille Esther qui devait plus tard jeter un lustre sur sa famille par ses nobles qualités et ses hautes vertus.

Les ancêtres d'Esther appartenaient à une famille distinguée d'Angleterre portant blason. Mais chez les puritains de la Nouvelle-Angleterre on avait passé l'éponge sur tous les titres de noblesse et on avait remplacé la devise des armoirs par celui de: "Pugilistes puritains".

John Wheelwright avait été gradué à l'Université de Cambridge en 1614, et nommé vicaire de l'église de Bilshy en Lincolnshire de 1623 à 1631. En l'année 1636 il émigra en Amérique et vint avec sa famille habiter à Boston. Il prêcha à Braintree, près de cette ville, et quelquefois à Boston même, jusqu'à l'époque où les puritains le bannirent de leur assemblée à cause de ses opinions libérales et de son attachement à l'Eglise anglicane. Ses convictions sur ce point de la doctrine ne varièrent jamais.

Il visita l'Angleterre pendant le Protectorat de Cromwell dont il avait été le compagnon de collège.

On rapporte que dans une salience qu'il eut chez le farouche détracteur, lui-ci dit au gentilhomme qui lui présentait Wheelwright: "Je me souviens d'un temps où j'étais plus effrayé d'une rencontre avec Wheelwright à la foot-ball que de la rencontre d'une armée sur un champ de bataille".

Tel était le père de notre Esther Wheelwright, ni à été une des plus intéressantes figures de notre histoire religieuse au Canada.

Pour elle la nature avait été prodigue de ses dons. Tout dans sa personne dénotait la noblesse et ceux qui l'ont connue disent qu'il suffisait de la voir pour s'attacher à elle. D'autres prisonnières anglaises amenées en Canada par les indiens ont été distinguées aussi par leur beau caractère, mais Esther les a surpassées par l'éclat de ses vertus.

Elle fut capturée par les indiens Abénakis, le 10 août 1703, à Wells, près de Boston. Après son enlèvement personne ne put découvrir ce qu'elle était devenue, et bientôt il se fit sur son sort un silence de mort.

Il y avait deux ans déjà qu'elle était disparue quand un jour le missionnaire P. Bigot, jésuite, qui évangélisait les Abénakis, la découvrit dans un petit village indien à la tête de la rivière Kénébec, aujourd'hui Saint-Côme, paroisse du comté de la Beauce. Il s'intéressa immédiatement à sa délivrance et il en avertit le gouverneur de l'autre côté de Québec.

Cependant, la liberté de la jeune captive fut très difficile à obtenir. Les indiens s'étaient tellement attachés à elle qu'ils ne voulaient plus consentir à s'en séparer. Les négociations pour son rachat traînèrent encore trois ans. Enfin, à force de supplications, le Père Bigot, que les indiens tenaient en grande estime obtint qu'on lui remmetrait la jeune captive, mais à la condition qu'il la remplacerait par une jeune esclave qui consentirait à vivre chez les indiens.

Aussitôt qu'Esther fut remise aux soins du Père Bigot il se hâta de la mener à Québec où elle fut reçue chez le gouverneur de Vaudreuil et admise dans l'intimité de la famille au château Saint-Louis.

Enlevée de la maison paternelle à

M. Rodolphe Lemieux: une collection de perques tout prêtes; "la Grenouille et le Bouffon"; tableau point à l'écrit par Jacques Bureau; la grande croix de l'ordre du Soleil-Levant, don du Mikado; un album de ses photographies publiées dans le "Soleil"; l'automobile et le cable de la Rivière Madder; "Sir Rudolph" circulaire.

M. L.-P. Brodeur: une flotte canadienne améliorée; six douzaines de gâteaux solides mais inoffensifs; le portrait d'Honoré Gervais; la collection des caricatures du "Canada"; un cahier de citations traquées; du génie.

M. Jacques Bureau: une honte de Rodolphe, ciselé dans une pomme cuite; "Mémoires d'une buse" par "Un ministre de la marine".

M. Raoul Dandurand: la plume d'oie dont Gouffroy se servait jadis pour lui écrire des billets doux; "La mouche du coche"; tableau allégorique, don de M. Laurier; "L'envers d'un patriote" par Vindictor, du "Pays"; un peigne à barbe.

(A suivre)

L'âge de 7 ans, prisonnière chez les sauvages pendant 5 ans, elle était âgée de 12 ans lorsqu'elle fut reçue dans la famille du gouverneur.

Là elle fut traitée avec tous les égards possibles. La fille du gouverneur, Mlle Louise de Vaudreuil, s'attacha à elle comme à une sœur chérie et, en janvier 1709, elles furent toutes deux placées au pensionnat des Ursulines à Québec.

"Elle fut aimée de toute la communauté, disent les annales des Ursulines; elle fit sa première communion dans des dispositions toutes saintes, en suite de quoi, étonnant, et non sans raison, le retour dans son pays elle se déclara pour la vie religieuse et demanda à être admise."

"Le Rév. Père Bigot qui la connaissait parfaitement, promit de payer sa dot, mais le gouverneur, qui, dit-on, s'était engagé à la rendre à sa famille, ne permit pas qu'elle rentrât au noviciat malgré les instances qu'elle fit et que l'on fit pour elle". Il la retira au château Saint-Louis pour la conduire à—contraint au printemps.

La Vie Sportive

La Grande Semaine

DN PREVOIT UN SUCCES SANS
PRECEDENT POUR LE CAR-
NAVAL DE FEVRIER.—
APPEL AU PUBLIC

Après les fêtes, le comité chargé de voir à la partie financière de la semaine de sports de février, se remettra de suite en campagne afin d'organiser l'argent nécessaire pour faire de notre carnaval un grand succès.

"En dépit des obstacles qui se sont dressés sur notre chemin en ce temps de fête, a dit M. E. Sheppard, le président du comité de finance, nous avons pu travailler avec assez de succès et réunir un assez grand nombre de souscriptions. Jusqu'ici nous n'avons pas à nous plaindre de l'accueil que nous a fait le public, loin de là."

"Cependant nous ne nous arrêtons pas en si beau chemin, car plus les donateurs et les souscripteurs seront nombreux, plus nous serons en mesure d'offrir au public de Montréal un spectacle de toute première valeur."

Jusqu'à date, continue M. Sheppard, les trois principaux numéros du programme que nous avons préparé sont les courses de championnat, pour le ski, le patin et la raquette; mais nous aurons aussi un grand nombre d'autres numéros intéressants.

Chauffeurs suspendus

New-York, 25.—D'après une circulaire officielle, publiée par l'Automobile Association, il ne pourra se faire aucune course d'automobile sur la piste d'Ascot Park, à Los Angeles, Californie, d'ici un an.

Il y a quelque temps, les promoteurs de courses d'Ascot Park, permirent à Barney Oldfield d'organiser une réunion à cet endroit alors que ce chauffeur avait été suspendu par l'Auto-Club des Etats-Unis.

Les directeurs de l'Association ont en même temps disqualifié pour une période d'un an, les chauffeurs qui ont pris part aux courses organisées par Oldfield. Parmi ces derniers se trouvent : George H. Clarke, E. Rogers Stearns, Ben Kerechors et neuf autres chauffeurs de Los Angeles même.

Une course comme

on en voit peu

ELLE SERA DISPUTEE CET APRES
MIDI, A JACKSONVILLE

Jacksonville, Floride, 26 déc.—L'association de courses qui mène en ce moment à bonne fin la réunion de cent jours a ajouté une épreuve fort originale au programme qui sera en honneur cet après-midi. C'est un handicap à disputer entre un homme — le coureur de fond Williams, qui devra couvrir 550 verges — un mulet — qui, avec une charge de 110 livres devra parcourir 4 furlongs et demie — le cheval Mary Hyde, qui devra couvrir 6 furlongs et enfin un automobile Stearns qui aura à parcourir une distance de 1 mille et un huitième.

Une bourse de \$400 sera divisée entre les trois concurrents (ou plutôt entre leurs propriétaires) qui, les premiers, auront atteint leur poteau d'arrivée.

Les distances à parcourir ne sont pas les mêmes — cela s'entend — pour chaque concurrent, mais elles sont basées sur les records de moyenne de chacun d'eux.

Hier, une température idéale, aidant, le public prit d'assaut les estrades de Monier Park. Le programme était des plus intéressants.

Le handicap de Noël, qui devait rapporter \$2,000 à son gagnant, a été gagné par le favori Master Robert.

Deux favoris, deux bons seconds-chefs et deux "long shot" se sont partagés les honneurs de la journée, remportant chacun un nombre égal de victoires.

Président de la

Ligue de Billard

M. L. A. MICHAUD, DU DELORMIER, SUCCEDE A M. CHEVALIER.

Vendredi soir dernier, la ligue intermédiaire de billard tenait son assemblée annuelle, dans les salles de l'Union de Commerce, sous la présidence de M. Albert Chevalier.

Les équipes de l'Union de Commerce et du Cercle Saint-Pierre étaient les deux seules représentées. Le Delormier ayant déclaré qu'il accepterait et approuverait tout ce que l'assemblée déciderait.

Les délégués étaient : Saint-Pierre — P. Phaneuf, A. Bertrand et A. Benoit.

Union du Commerce — Albert Chevalier, A. Trépanier, A. V. R. Laporte et E. Broseaux.

L'élection des officiers donna la résultat suivant :

Président — L. A. Michaud, du Delormier.

Secrétaire — P. Phaneuf, du Cercle Saint-Pierre.

L'on décide que chaque équipe se composera de quatre joueurs et que les parties seront de 200 points, à 14.2.

La saison s'ouvrira le 13 janvier et

se terminera le 17 mars. Douze parties seront jouées en tout, chaque club allant jouer deux fois en dehors, et recevant deux visites. Voici les dates des parties :

13 janvier.—Saint-Pierre vs Union du Commerce.
20 janvier.—Union du Commerce vs Delormier.
27 janvier.—Delormier vs Saint-Pierre.
3 février.—Union du Commerce vs Saint-Pierre.
10 février.—Saint-Pierre vs Delormier.
15 février.—Union du Commerce vs Delormier.
24 février.—St-Pierre vs Union du Commerce.
3 mars.—Delormier vs St-Pierre.
8 mars.—Union du Commerce vs St-Pierre.
10 mars.—Delormier vs Union du Commerce.
15 mars.—St-Pierre vs Delormier.
17 mars.—Delormier vs Union du Commerce.

D'intéressantes épreuves

ONT ETE DISPUTÉES HIER, A
PENSOCOLA. — RESULTATS
DETAILLES

Pensocola, 25.—D'intéressantes épreuves ont été disputées hier, à l'occasion de la Noël.

Résultats :

1ère course, 4-1-2 furlongs.—1er, Johnny Wise ; 2e, Polly Lee ; 3e, Red Robin. Temps : 0.35.5.

2ème course, 6-1-2 furlongs : 1er, New Star ; 2e, Lord Wells ; 3e, Rustic. Temps : 1.00.5.

3ème course, 6-1-2 furlongs : 1er, Haymarket ; 2e, Walter McLean ; 3e, Bon Hamilton. Temps : 1.23.3.

4ème course, 1-1-8 mile : 1er, Col Zeb ; 2e, Octopus ; 3e, Malvina. Temps : 2.17.5.

5ème course, 6-1-2 furlongs : 1er, Harting ; 2e, Automatic ; 3e, Royal Lad. Temps : 1.28.5.

Voici la liste des inscrits dans les courses de cette après-midi :

1ère course à réclamer, 6 furlongs : St-Valentine, 107, Sir Grey 109, Talow Dip 109, Tanbark 109, Nettie Carita 109, Eschenchor 109, Harrier E, 109, Rubiola 109, Van Dan 109, Van Laer 112.

2ème course, à réclamer, 6 furlongs : Malvina 109, Dick Rose 109, Black Domino 109, Merise 110, Virginia, Maid, 109 ; Berth Goodwin 109, Occidental 109 ; Dry Dollar, The Ram, 122.

3ème course, à réclamer, 6-1-2 furlongs : 1er, Cheoky ; 2e, Mark H. ; 3e, Lord Wells ; 4e, Sweet Owen 93 ; Don Milton 104, Regard 104, Haymarket, 112, Mrs. Wisler 112, First Premium, 107, Pleading, 112.

4ème course, 6-1-2 furlongs : 1er, Chess, 90 ; 2e, Lew Hill, 90 ; 3e, Cry baby, 90, Candiver 102, Harding 112, Ringer 112, Dr Crook, 112, Hay Abbit, Von, 112m Bonserain, 111, Carew, 115.

5ème course, à réclamer, 6 furlongs : Shepherd's Song, 103, Johnny Wise, 105 ; Grecham Bend, 105 ; Cronal, 105, Emmy Lou, 105 ; Lur cetia, 108 ; Omoron, 108 ; Lur cetia, 108, St-Dunstan, 108.

6ème course, à réclamer, 1 mille : Explicit, 108 ; T. H. McBride, 89 ; Ameron, 109 ; Oklona, 89 ; Massona, 111 ; Chief Hayes, 114 ; Bethlehem, 114.

7ème course, chevaux de tous les âges 5 furlongs : Annie Nelson, 83 ; Cherokee Rose, 87 ; Eva Tanguay, 100 ; Hiram, 105 ; Pinte, 109, Fundamental, 109 ; Our Nugget, 110.

Le tournoi de la M. A. A. A.

Le tournoi de billard (partie amicale) organisé par la M.A.A.A. vient de se terminer avec les résultats suivants :

Groupe A. — J. F. A. Cornell ; 2e Allan Cameron.

Groupe B. — 1, Dr Harding, 2e C. P. Lyman.

Groupe C. — 1 W. Cairns, 2e G. Sorneil.

La ligue de Billard

de Montréal

Voici la position actuelle des clubs de la ligue de billard de Montréal :

G. P. Points

M.A.A.A. 0 3,137

St-Denis 3 1,287

Canadien 1 3,265

Delormier 0 4,252

Le "Teutonic" à Montréal

Londres, 26.—On dit ici que le "Teutonic", ligne White-Star, sera placée sur la route laurentienne l'an prochain, et prendra des passagers de deuxième et de troisième classe, ainsi que du fret.

Vingt-cinq échelons

L'Association des citoyens de Montréal doit discuter mercredi avant-midi, à onze heures et demie, la redistribution des quartiers de la ville en cinq divisions donnant chacune cinq échelons.

TRIBUNE LIBRE

Sir Lomer Gouin et les Institutrices

La "Patrie" du 23 du courant rapporte ces paroles du discours de Sir Lomer Gouin à St-Jean : "L'instruction publique est certainement l'instrument par excellence du perfectionnement de la vie nationale. Initiatrice du progrès, elle est en quelque sorte l'âme de la prospérité des nations ; ouvrière de l'avenir, elle est la source même de leur grandeur future."

Et qu'est-ce que le gouvernement a fait pour les institutrices, pour celles qui ont répondu à pleines mains et presque toutes seules (puisqu'il y a 6993 institutrices et seulement 459 instituteurs laïques) les bienfaits de l'instruction publique dans cette province et qui sont d'après la propre expression du Premier ministre, l'âme de la prospérité des nations, la source de leur grandeur future ?

En profitant-elles dans leur vieillesse de cette prospérité prodigieuse dont elles sont les auteurs indispensables ? Non, elles manquent de pain et traînent les chemins sans gîte n'ayant d'autre refuge assuré, les malheureuses, que la prison commune pour abriter leur vieillesse ou les asiles encombrés soutenus par la charité publique.

Une d'elles entre autres, atteinte d'hydropisie et qui n'avait, après 33 ans d'enseignement, que \$61.52 de pension, n'obtenant ni les lettres ni le diplôme, j'ai fait lire au Premier ministre, et dans laquelle elle me disait : "Je suis réduite à me priver des soins du médecin et des médicaments requis par l'état de ma santé et je souffre de la faim et de la nudité."

Et qu'avez-vous répondu, misérable, lorsque plus tard, les larmes plein le cœur et dans la voix en faisant allusion à cette lettre, je vous suppliais de donner du pain aux pauvres institutrices qui souffrent de la faim et de la nudité ? Vous le rappelez-vous ? Le voici : "Ça doit être beau une institutrice toute nue, si elle trouve sous son beau sein, sir Lomer Gouin, la vérité toute nue ?"

Trouvez-vous cela beau, ces autres paroles ineffables sorties de votre bouche, lorsque, avec persévérance, je demandais du pain pour les institutrices ? "Le gouvernement ne vous doit rien, ne vous doit que vous êtes une classe privilégiée."

Une autre fois vous me disiez : "Il faut attendre votre récompense du ciel", et je rétorquais : "En attendant que nous y allions."

Est-ce du ciel que vous attendiez même votre récompense, lorsque vous faisiez porter votre indemnité de \$5,500.00 à \$8,500.00, et

Huit mille cinq cent piastres pour vous seul, c'est plus que la fameuse augmentation de \$7,000.00 que vous avez fait voter pour 508 institutrices retraitées qui ne recevaient pas un sou de la subvention du gouvernement, absorbée presque entièrement par les instituteurs et les veuves d'instituteurs ?

\$7,000.00 divisés entre 508 institutrices, ça fait \$13.00 par tête.

C'est digne de vous cette augmentation là, surtout lorsqu'on la compare à l'augmentation de l'indemnité parlementaire d'environ \$85,000.00 (quatre-vingt mille piastres) votée quelques semaines plus tard en faveur d'une centaine d'hommes : 74 députés et 24 conseillers législatifs.

\$85,000.00 pour 100 hommes et \$7,000.00 pour 508 institutrices ; \$800 pour chaque homme en moyenne et \$13 pour chaque institutrice. Voilà donc des augmentations votées en 1909.

Ce n'est rien, des vieilles institutrices, n'est-ce pas ? Ce sont des femmes, elles n'ont pas besoin de manger beaucoup, lorsqu'elles ne peuvent plus travailler, au rancart, comme de la vieille ferraille ! Pourquoi pas à l'assommoir, au cimetière, comme disait le fameux

Osier, puisque ce sont des gens désolés, mais inutiles et encombrants.

Et lorsque je vous demandais une maison de retraite pour environ 250 institutrices âgées ou malades qui n'ont ni feu ni lieu, qu'avez-vous répondu ? "Renfermer 250 filles qui n'ont pas voulu se marier !"

C'est ineffable, cela.

Parce qu'elle n'ont pas voulu se marier ou qu'elles n'ont pas trouvé quelqu'un qui leur convenait et qu'elles ont employé plusieurs années de leur vie au service de leur pays, on va les laisser dans le chemin !

Et lorsque, avant la fin de la dernière session, le 6 mai dernier, jour de la mort du roi Edouard VII, désespéré de toucher autrement votre cœur de pierre, je me suis jetée à genoux à vos pieds : "Je vous demande justice, du pain et une maison de retraite pour les institutrices qui n'ont pas de pain et qui n'ont ni feu ni lieu ; vous êtes le premier sujet de Sa Majesté devant lequel je me mets à genoux." Qu'avez-vous répondu : "Je vous écrirai", et je n'ai pas reçu un mot de vous.

Vous n'avez dit lors de mon dernier voyage à Québec, fait expressément pour vous demander ce que vous vouliez faire à propos du fonds de pension : "Je ne suis pas obligé de vous répondre ; je ne suis pas obligé de vous recevoir."

Non, vous n'avez pas de temps pour faire rendre justice aux institutrices. Vous n'avez bien cependant pour recevoir les quémandeurs de toutes sortes et les rédacteurs des journaux qui publient si souvent votre portrait et entendent si bien vos louanges, que les crêches chantent en chœur.

Après avoir demandé à genoux du pain pour 160 institutrices qui sont exposées à crever de faim avec une pension de moins de \$50 par année, tandis qu'une institutrice protestante qui n'a pas droit plus que d'autres, après la première année de retraite reçoit \$704.02, ou autant que quatorze de ces institutrices ; après avoir été rebutée tant de fois par vous et certains de vos collègues, une femme à la fois, ce me semble, de se relever dans toute sa dignité et d'administrer un soufflet à la tête de ce ministre, surtout lorsque le lieutenant-gouverneur, sir A. P. Pelletier, lui a dit : "Si vous avez des moyens extrêmes, priez-les ; c'est injuste, tapez."

Et voilà sir Lomer Gouin dans toute la laideur de son âme de tyran.

Electeurs de Saint-Jean et vous tous instituteurs, sachez reconnaître que l'instruction que vous avez reçue, vous et vos enfants, vaut infiniment plus que l'amélioration de vos routes que vous avez, même si vous votez contre le gouvernement puisque c'est décidé, venez les institutrices à qui vous devez le bienfait inappréciable de savoir lire et écrire et votez pour M. Hébert.

Aux élections générales, si les libéraux ont à leur tête un premier ministre juste et s'ils vous proposent un bon candidat pour l'appuyer, je vous dirai : Revenez à vos anciennes amours et votez pour les libéraux qui ont conservé les bons principes du parti.

Montrez le 29 que vous avez conservé l'esprit de justice et de chevalerie libérale et que vous ne permettez pas impunément à un Canadien-français, comme sir Lomer Gouin, d'écraser des Canadiennes-françaises, des bienfaitrices, celles à qui vous devez ce que vous avez de plus précieux dans le domaine temporel, après la santé : votre instruction et celle de vos enfants.

Electeurs de Saint-Jean votez les institutrices.

Du tyran sir Lomer Gouin, déliez-vous Seigneur.

JOSEPHINE SAMSON,

Institutrice,

1041 rue St-Hubert, Montréal.

La nitroglycerine

UN OUVRIER EST TUE PAR UNE
CHARGE ABANDONNEE PAR DES
CAMBRIOLEURS.

Chicago, 26.— Stephen Pavletik, travaillant à réparer un coffre-fort avarié par des cambrioleurs, a trouvé une charge horrible samedi ici. Il y a quinze jours, des "veggs" avaient eu à faire sauter le coffre-fort en question à Kimmel, Indiana, mais ne pouvaient pas obtenir d'autre résultat que de fausser la serrure et de ployer les verrous.

Le coffre-fort fut transporté ici, et Pavletik, en voulant redresser le bouton de la serrure, frappa un coup de marteau. Une explosion violente se produisit et la porte du coffre sauta, ébranlant l'ouvrier contre la muraille, à vingt pas de là. Les voleurs avaient laissé une charge de nitroglycerine dans le mécanisme.

L' "Angelus" une croute

Paris, 26.—D'innombrables critiques disent ici que l' "Angelus", de Millet, qui fut rapportée d'Amérique au coût de \$150,000, est inférieure sous tous rapports. Cette toile avait été achetée par Chauchard, le propriétaire des grands magasins du Louvre, et avait été léguée à l'Etat à la mort du commerçant. "Tout au plus, dit Pierre Caron, c'est une croute, qui doit sa réputation de chef-d'œuvre au sujet sentimental.

Grand choix de

Pianos Pratte

Modèle d'artiste en chêne et en acajou de différentes nuances, à \$350.00 et \$375.00 ; Style Louis XV, \$450.00 et \$550.00 ; Style Sheraton, avec incrustations en bois satiné, \$500.00 ; Style Marie-Antoinette, unique, \$700.00 ; Style Louis XVI, très riche, \$750.00.

Pianos automatiques de 88 notes : \$500.00.

Aussi Pratteolas (Pianos Pratte automatiques) très perfectionnés. Termes faciles si on le désire. Pas d'agents. Les visiteurs sont bienvenus. En vente seulement par L. E. N. Pratte, à la Fabrique de Pianos Pratte, 2502 Boulevard Saint-Laurent (vis-à-vis la gare du Mile-End).

Le Japon peut prendre

les Philippines

New-York, 26.—L' "American" disait samedi que les officiers américains en garnison à Manille étaient d'opinion que les Japonais sont les véritables maîtres des Philippines et qu'ils pourraient s'en emparer quand ils le voudront.

Ces officiers affirment que les Japonais ont établi des stations de télégraphie sans fil dans l'île Luzon et en divers autres endroits des îles, droit sous le nez des officiers chargés de surveiller les nouvelles possessions yankees.

JE VEUX!!!

Amis lecteurs de cette annonce, je veux vous

Faire des Etrennes.

Pendant toute la dernière semaine de l'année, je

ANATOLE

Mercier, Chapelier, Bottier, Etc.

81 Boulevard St-Laurent

Vous offre un escompte de

25 % EN GUISE D'ETRENNES

Sur un joli lot de Robes de Chambre et de Gilets de Fumeurs à des prix variant de \$3.50 à \$10.50

(Si vous mentionnez cette réclame)

Aussi 25 % sur toutes nos

Chaussures pour Hommes "Goodyear"

Vous avez là une occasion unique de vous chauffer à bon marché avec des chaussures des meilleurs manufacturiers

(Si vous mentionnez cette réclame)

Et une Cravate Gratis

Le choix parmi notre assortiment de Cravates de 50c à tout acheteur d'un

Chapeau "Heatan Dent"

Ces chapeaux sont de qualité supérieure et de la plus haute nouveauté ; notre prix est de \$2.25 et \$2.50 ; égaux en valeur aux meilleurs chapeaux de \$3.00 sur le marché.

(Faudra mentionner cette réclame)

et que d'autres bonnes occasions je pourrais vous offrir si j'avais l'espace ; qu'il me suffise de dire que tous et chacun de nos articles sont de bonnes valeurs

Anatole Renaud
81 Boulevard Saint-Laurent.
Dans chaque page lisez l'annonce d'Anatole.

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM
LA ROUTE A DOUBLE VOIE
— POUR —

TORONTO, HAMILTON, NIAGARA FALLS, BUFFALO, LONDON, DETROIT ET CHICAGO, avec raccordements directs à Chicago, pour tous les endroits des Etats de l'ouest, de la Californie, de la Côte du Pacifique et de l'ouest du Canada.

QUATRE TRAINS RAPIDES PAR JOUR

Entre MONTREAL, TORONTO ET L'EST.
Laissez Montréal à 9.00 a.m., 9.45 a.m., 7.30 p.m. et 10.30 p.m.

LE CHEMIN DE FER LE PLUS RAPIDE DU CANADA

L' "INTERNATIONAL LIMITED" laissant Montréal chaque jour de l'année pour Toronto et l'ouest, est le "fameux" train du Canada et le plus beau et le plus rapide du Dominion. 7-1-2 heures de Montréal à Toronto.

LES AVANTAGES DU GRAND TRONC

Voie unique — excellent personnel du train — service de chars à dîner non surpassé — service courtis — chars-valon et librairie modernes et beaux attachés aux trains du jour — chars-dortoirs Pullman du dernier genre aux trains de nuit.

LES GENS D'EXPERIENCE VOYAGENT PAR LE GRAND TRONC

BUREAU DES BILLETS EN VILLE.
128 Saint-Jacques. Phone Main 6905 ou Gare Bonaventure.

Le "couvre-feu à Boston

Il vole parce qu'il avait froid

Boston, 26.—Le maire Fitzgerald a fait parvenir au commissaire de police, O'Meara, un projet au sujet de la nouvelle loi du "couvre-feu". Cette ordonnance a été rédigée par l' "Association sociale du Foyer de Boston" qui édicte que tout enfant, âgé de moins de quatorze ans, trouvé dans les rues ou dans les parcs, après neuf heures du soir, sera appréhendé et devra payer une amende de pas plus de \$5 pour chaque contravention.

Un individu du nom de Henri Piché, a été arrêté samedi, au moment où il sortait d'un magasin de la rue Mont-Royal, qu'il venait de cambrioler. Traqué devant le Magistrat, Piché s'est reconnu coupable et a déclaré qu'il s'était emparé d'un habit neuf parce que le sien n'était pas assez chaud. Le magistrat a promis au voleur qu'il n'aurait pas à souffrir de la froide saison et que l'Etat se ferait un plaisir de le loger gratuitement. Sentence sera prononcée mercredi prochain.

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

FETES DE NOEL ET DU JOUR DE L'AN

Des billets d'aller et retour seront vendus à Montréal pour toutes les gares du Canada, incluant les endroits ci-dessous mentionnés. Aussi des gares du Canada à Buffalo, Suspension Bridge, House Point, Massena Springs, Island Pond, etc., comme suit :

Québec . . . \$4.00 Toronto . . \$10.00
Sherrbrook, \$3.20 Hamilton . . \$10.65
Ottawa . . \$3.35 London . . \$12.95
Detroit . . \$14.70 Port Huron \$14.60

PAIX D'UN PASSAGE SIMPLE DE PREMIERE CLASSE

Départ le 26 décembre. Limite de retour, 27 décembre. Aussi départ le 31 décembre, les 1er et 2 janvier. Limite de retour, le 3 janvier.

Prix d'un passage et un tiers en première classe.

Départ du 26, 2 janvier inclusivement. Limite de retour, 4 janvier.

MONTREAL OTTAWA

Laisse à a.30 a.m. b.5.55 p.m. a.00 p.m.

MONTREAL-SHERBROOKE

Laisse à a.00 a.m. b.1.16 p.m. a.13 p.m.

"Tous les jours ; b. tous les jours, dimanche excepté. Accommodation d'élegants restaurants et de chars-valon sur les trains du jour et chars-dortoirs Pullman sur les trains de nuit.

LE MEILLEUR SERVICE VOIE DOUBLE EMPLOYES ATTENTIFS

BUREAU DES BILLETS EN VILLE, 128 rue Saint-Jacques, Tél. Main 6905 ou à la Gare Bonaventure.

Tous les Gens Sensés

Voyagent par

CHEMIN DE FER CANADIEN PACIFIQUE

TORONTO

SERVICE DES TRAINS

NORD ET OUEST DE TORONTO

Direct pour les parties résidentielles

DEPART DE LA GARE WINDSOR

10.45 p.m. tous les jours excepté le dimanche

Arrêt à Westmount sur signal

A la Gare Union

(Pour Détroit et Chicago)

La route de l'homme d'affaires vers la partie commerciale

DEPARTS DE LA GARE WINDSOR

8.45 a.m. et 10.00 p.m. tous les jours.

Arrêt à Westmount sur signal

EXCURSIONS DE NOEL ET DU JOUR DE L'AN

Toronto . . \$10.00 Hamilton . . \$10.65

Ottawa . . \$3.35 London . . \$12.95

Sherrbrook . \$3.20 Detroit . . \$14.70

Ste. Agathe \$1.90 St-Jean N.B. \$4.30

et toutes autres gares au Canada, Fort William et Est, aussi à Détroit et Sault Ste-Marie, Mich., à Buffalo, Black Rock, Suspension Bridge et Niagara Falls, N.Y., et aux gares

Poules en Acier Pressé

Nous en avons un Stock Complet

D. K. McLAREN, Limitée,

309-311 RUE CRAIG OUEST.
Main 4904-4905.

CALENDRIER

MARDI, LE 27 DECEMBRE 1910
Fête de saint Jean. Apôtres et Évangélistes.
Lever du soleil: 7 h. 43; coucher du soleil: 4 h. 23. Lever de la lune: 3 h. 56 (m.); coucher de la lune: 1 h. 45 (s.).
Dernier quartier.

Aveu

Le "Canada" ne conteste pas qu'il figure aux comptes publics pour "dépenses de voyage"; mais il affirme qu'il y a eu transposition de textes et que le chiffre devrait être porté au compte de MM. Dussault et Proulx, qui, sont, dit-il, des employés du gouvernement.

C'est possible, mais l'étranger a pris les comptes publics tels qu'ils sont et il s'y trouve des choses et des ordonnances qu'il n'avait pas de raison d'écarter celles-ci; c'est possible, mais MM. Dussault et Proulx ne sont pas des employés du gouvernement. Ce sont purement et simplement des imprimeurs et le "Canada", en les qualifiant de fonctionnaires, n'est pas plus sûr que les comptes publics de son gouvernement.

"Le gouvernement a, comme les années précédentes, dit encore le "Canada", pris une certaine somme sur les crédits non utilisés, votés pour le Mérite Agricole, pour payer une partie de notre compte d'impression du Journal d'Agriculture. Et c'est tout."

C'est-à-dire que, de l'aveu du "Canada" et depuis des années, c'est dans sa propre caisse que tombe une partie des crédits votés pour le Mérite Agricole. Le journal aux \$45,000 ferait mieux de ne plus parler de ses affaires d'argent avec le gouvernement de Québec. Il ne peut en dire un mot sans compromettre ses amis.

Noël dans

les Eglises

DES FOULES CONSIDÉRABLES A LA MESSE DE MINUIT.

Il y avait une foule compacte dans toutes les églises à l'occasion de la messe de minuit, et les décorations qui paraissent le maître-autel et le chœur dépassaient en richesse et en magnificence, tout ce qui s'était vu jusqu'ici.

A LA CATHÉDRALE

C'est Sa Grandeur Mgr Bruchési qui officia à la cathédrale. La cérémonie fut belle tant au point de vue de la liturgie que du chant. Il y eut un grand nombre de communications.

On exécuta la messe pastorale de St. Rousseau et un "Credo" de Chas. Goulet. A la messe de l'aurore on chanta les "Noëls" de Gounod et de Lacombe. Les solistes étaient Mme E. Lebel, Z. Morin, C. Laurendeau, E. Barolet, A. Laurendeau, et E. Dufresne.

A ST-LOUIS DE FRANCE

Il n'y avait pas un pouce de terrain de libre à la messe de minuit à Saint-Louis de France. La jolie église était vraiment trop étroite pour contenir l'immense foule qui s'y pressait. La magnifique chorale, forte de 70 membres, exécuta de splendide façon une messe de Liszt. A la messe de l'aurore, elle chanta les "Noëls" harmonisés par Alexis Contant.

La chorale était sous la direction du professeur Alex. M. Clerk. M. Richard Beaudry tenait l'orgue et les principaux solistes furent: MM. Jos. Mondy, Paul G. Omette, M. Lefebvre, Ed. Labelle, T. G. Bertrand, E. Dufresne.

A NOTRE-DAME

Il y avait 10,000 personnes dans l'église Notre-Dame à la messe de minuit. La cérémonie fut fort belle comme d'habitude. Un programme musical très varié fut exécuté. Il y eut un très long cortège de communicants.

AU GESU

Il y avait beaucoup de monde au Gesu, et comme dans les églises précédentes, les décorations et la musique furent d'un goût exquis.

Sous la direction de R. P. Lefebvre, le chœur exécuta, la messe dédiée à Jeanne d'Arc par Alessandra Yon, un jeune italien de grand talent.

M. Arthur Plamondon, chanta avec une "Messe de Noël".

Madame E. Tétreau

décédée

Nous avons appris avec peine la mort de Mme Ernest Tétreau survenue samedi matin à 9 heures.

Elle était née à Sainte-Thérèse, comté de Terrebonne.

Le service funèbre aura lieu mardi matin, à 9 heures, en l'église Saint-Edouard, coin Saint-Denis et Beauharnois.

Le convoi partira de la résidence de M. Tétreau, 335 rue Huntley, et l'inhumation aura lieu dans le cimetière de la Côte-des-Neiges.

Nous offrons à la famille et particulièrement à M. l'évêché Tétreau, si durement éprouvé, l'expression de notre plus vive et sincère sympathie.

La Guignolée à Québec

Québec, 25. — La Guignolée a produit hier samedi en argent et provisions un montant de \$7000 à \$8000.

Sinistre en mer

Anvers, 26. — Le vapeur "Finland" de la "Red Star Line" est venu en collision, la nuit dernière, avec le navire belge "Baltique". Ce dernier a été coulé immédiatement et six personnes se sont noyées.

Les dix survivants, incluant le capitaine, ont été recueillis par le "Finland", qui a gagné Newcastle pour réparer ses avaries.

Une enquête est ouverte pour établir les causes de la collision.

Le "Finland" construit en 1902, jauge 12,760 tonnes.

Le "Baltique", lancé en 1883, est un petit steamer de 1305 tonnes, appartenant à G. & M. Muller, d'Anvers.

LES MINISTÉRIELS A ST - CÉSARE

Dénoncent violemment les Nationalistes

ET REPETENT QUE LA MARINE DE GUERRE EST ESSENTIELLE AU SALUT DU CANADA.

L'honorable M. Brodeur, ministre de la Marine, a fait, samedi dernier, une descente dans son comté. Il était accompagné de M. Honoré Gervais, député de Saint-Jacques, du Dr Béland, député de Beauport, du Dr Choquette, conseiller législatif, de M. Majorique Beauparlant, député de Saint-Hyacinthe, de M. Robert, député de Rouville, à Québec.

Les discours ont roulé sur la marine surtout.

Loin de ses adversaires, M. Brodeur a été d'une fureur remarquable. M. Bourassa, les nationalistes, et en général tous ceux qui combattent la marine sont des propres à rien, des gens qui n'ont pas de famille ou qui sont incapables de faire vivre celle qu'ils ont, des nullités qui s'assemblent sur la rue St-Jacques, à Montréal, pour insulter tout le monde.

Quant à lui, M. Brodeur, il affirme qu'il a fait de grandes choses: il a ramené le ministère de la marine en ordre, il a creusé le Transcontinental et c'est peut-être lui aussi qui a fait augmenter le commerce.

La marine est nécessaire, tout le monde.

LA LOI LA VERGNE

Prescriptions et Sanctions

Nous donnons ci-dessous, pour l'information de nos lecteurs, le texte même de la loi Lavergne qui entrera en vigueur le 1er janvier 1911.

Loi amendement du Code civil concernant les contrats faits avec les compagnies de services d'utilité publique. (Sanctionnée le 4 juin 1910).

SA MAJESTÉ de l'avis et du consentement du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de Québec, décrète ce qui suit:

1. Les articles suivants sont ajoutés après l'article 1682b du Code civil, tel qu'édité par la loi 5 Édouard VII, chap. 28, sect. 1:

"1682c. Doivent être imprimés en français et en anglais les billets de voyageurs, les bulletins d'enregistrement des bagages, les imprimés pour lettres de voiture, connaissements, dépêches télégraphiques, feuilles, et formules des contrats, faits, fournis ou délivrés par une compagnie de chemin de fer, de navigation, de télégraphe, de téléphone, de transport et de messageries ou d'énergie électrique, ainsi que les avis ou règlements affichés dans ses gares, voitures, bateaux, bureaux, usines ou ateliers.

"1682d. Toute contravention par une compagnie de chemin de fer, de navigation, de télégraphe, de téléphone, de transport, de messageries ou d'énergie électrique, faisant affaires en cette province, à une des dispositions de l'article précédent sera punie d'une amende n'excédant pas vingt piastres, sans préjudice du recours pour dommages."

2. La présente loi entrera en vigueur le premier janvier 1911.

LA FAMINE EN CHINE

UN APPEL A LA CHARITÉ MONDIALE.— ON DEMANDE UN MILLION POUR PARER AUX BESOINS LES PLUS PRESSANTIS.

New-York, 26. — Suivant des dépêches reçues, plus de 3,000,000 de personnes souffrent, en ce moment, de la famine dans les provinces de Kuang-Sou et Han-nou.

Il faudrait \$1,000,000 pour parer aux besoins immédiats.

Le gouvernement chinois a voté déjà 40,000 taels et le peuple des autres provinces donne généreusement.

Le Président Ferguson, du Comité des missions étrangères pour l'Amérique et le Canada fait un appel pressant

Incendie r. Notre-Dame Saint-Henri

Six familles ont été chassées de leurs demeures et des dommages pour près de \$12,000 ont été causés par un incendie qui s'est déclaré hier soir, vers 6 heures, 45, dans la bâtisse à trois étages, portant les numéros 1850 et 1860 rue Notre-Dame (quartier Saint-Henri), outre des six logements, endommagés, des bureaux de trois médecins, MM. McNeill, Lemoine et Lachapelle, une salle de cinématographie, un atelier d'un tailleur et un restaurant ont été détruits par l'incendie.

Le feu qui fut probablement allumé par des fils électriques prit naissance sur le toit de ces maisons. Les pompiers appelés par l'agent Beaudry, qui, le premier avait vu les flammes durent trouver la couverture et lutter des torrents d'eau pour arrêter le marche du feu entre les planches et le toit. Ils maîtrisèrent le feu en très peu de temps mais l'eau avait pénétré partout et causé des pertes considérables.

Mouvement des paquebots

Paquebot	ARRIVAGES	DE
Utonia	New-York	Naples
Cambrian	Boston	London
Regina d'Italia	Naples	New-York
Taormina	Gènes	New-York
Carthagenian	Glasgow	Philadelphie
Montezuma	Anvers	Montréal
Grand Waldersee	Philadelphie	Hambourg
Arabie	Liverpool	New-York
Pannonia	Liverpool	New-York
Caledonia	Moville	New-York
Hibernian	Glasgow	Edinburgh
Campanian	Liverpool	St-Jean
Tunisian	Halifax	St-Jean
Sardinian	St-Jean	Le Havre
Paquebot	DE	Pour
Corinthian	Boston	Glasgow
Pomeranian	Le Havre	St-Jean
Corsican	Liverpool	Halifax
Hungarian	Glasgow	Portland
Hesperian	Halifax	Liverpool

Association Professionnelle

DES EMPLOYÉS DE MANUFACTURES.

A l'assemblée de dimanche 18 décembre, M. Omer Héroux, s'inspirant de la belle pièce, que nous dicta notre vénéré Archevêque, lors du premier Congrès de la Fédération Nationale St-Jean-Baptiste et que nous aimons tant à relater, nous parla de la Ligue Patriotique des Français.

Pour qu'une association travaille avec efficacité, il ne faut pas que tout soit établi sur le papier, nous fait remarquer le conférencier, mais il faut de l'action et c'est ce que font les Français.

On remarqua dans l'assemblée Messieurs J. D. Rolland, Oct. Rolland et H. Gérin Lajoie.

Vingt-cinq échelons

L'Association des citoyens de Montréal doit discuter mercredi avant-midi, à onze heures et demie, la redistribution des quartiers de la ville en cinq divisions, donnant chacune cinq échelons.

On trouve le cadavre de Willis

LE CORPS DU NÈGRE DISPARU LORS DE L'INCENDIE DE L'ÉDIFICE "KING HALL" A ÉTÉ RETROUVÉ DANS LES DÉBRIS, SA MÈRE.

Le cadavre du nègre Charles Willis disparu après l'incendie du "King Hall", a été retrouvé samedi, par des ouvriers occupés à déblayer les ruines. Le propriétaire de la bâtisse, M. Paucand, prévint, fit avertir la police, et celui-ci peu de temps après faisait recueillir par le fourgon de la Morgue, le corps carbonisé de la victime.

D'après ce que l'on a pu constater, le malheureux nègre est mort asphyxié. Comme nos lecteurs s'en souviendront, quinze autres personnes avaient perdu la vie dans l'incendie du "King Hall" le 13 octobre dernier. On fit une enquête dans le temps et malgré les plus actives recherches on n'avait pu retrouver le garçon de la salle de billard: c'était Willis.

Le défunt était âgé de 25 ans et célibataire. Le coroner fera une enquête demain.

Terrible incendie à Dresden, Ont.

SIX MAGASINS DETRUITES. — UN HOMME TUÉ PLUSIEURS BLESSÉS.

Chatham, Ont., 26. — Une grande partie du quartier d'affaires, à Dresden, Ont., a été détruit, la nuit dernière par un incendie.

Pendant que les pompiers étaient au travail, une explosion a retenti, tuant M. C. V. Kicks, l'ex-maire, âgé de 55 ans, et blessant plusieurs autres personnes, parmi lesquelles le M. C. H. Long, un pasteur méthodiste, Robert Alkens, Charles Alkens et le docteur McDonald.

Le feu a pris naissance dans le magasin de mercerie Jeffrey et a ensuite gagné l'épicerie Ed. Watson, le temple de la mode, le magasin Robinson, la salle de billard Alkens et la maison de nouveautés Rob. Alkens.

Tous ces établissements sont complètement détruits.

Les pertes totales s'élèvent à \$100,000 converties en parties par l'assurance.

La banque de Commerce prit feu à différentes reprises, mais on parvint chaque fois à éteindre les flammes.

Commission des Services d'Utilité Publique

LA M. L. H. & P. VEUT ÉTABLIR EN COUR D'APPEL SA VÉRITABLE JURIDICTION.

La compagnie d'éclairage, de chauffage et de force motrice M.L.H. & P. doit porter devant la cour d'Appel le jugement donné par la Commission des services d'utilité publique touchant les taxes réclamées par la compagnie pour l'approvisionnement du gaz et de l'électricité aux fins d'éclairage, de chauffage et d'énergie. On veut savoir nettement quels sont les pouvoirs de la Commission à l'endroit des grandes compagnies.

On se rappelle qu'un M. Herbert Grille se plaint à la Commission du fait que la M.L.H. & P. chargeait par mille pieds cubes pour le gaz de chauffage et \$1.20 le mille pieds cubes pour le gaz d'éclairage, et que l'escompte de 46 et demi pour cent sur les factures d'électricité était excessif.

Le juge Lavergne a accordé le droit d'appel à la compagnie et la juridiction du fait que la M.L.H. & P. veut établir par les tribunaux supérieurs.

Le procureur de la Compagnie, M. Montgomery, veut savoir si les trois commissaires ont le droit de nuire la M.L.H. & P. ou toute autre compagnie.

La révolution au Mexique

ON PRETEND QU'ELLE SERA COMPLÈTEMENT ECRASEE AVANT DEUX MOIS.

Chihuahua, 26. — Un représentant spécial de la Presse Associée, qui a passé deux semaines avec les insurgés, est revenu aujourd'hui.

Il déclare que le général Navarro a été battu de l'offensive à la défensive, que les réformes qu'il a proposées lui permettent d'écarter la révolution d'ici deux mois. Les troupes fédérales sont distribuées comme suit: Six cents hommes sous le général Navarro, à Padermal et les environs; sept cents à San Antonio; et 1,300 arrivés hier soir et aujourd'hui.

L'Opéra mis au Ban

Québec, 26. — Les citoyens de la vieille capitale ont entendu hier, hier au soir, de toutes les églises une lettre pastorale de Mgr Bégin, archevêque de Québec, déclinant aux fidèles d'assister aux représentations de la troupe d'Opéra, qui vient de jouer pendant six semaines à Montréal.

Collision fatale

Philadelphie, 25. — Un automobile est venue en collision avec un train de passagers hier, John Essles 22 ans, chauffeur, Edward Landi, 27 ans, aide, et Léon Malsherger 16 ans aide ont été tués.

Un point où l'accident s'est produit, il y a eu une côte raide pour arriver à la voie ferrée et le seul moyen d'avertissement du passage d'un train est une cloche. On croit que le bruit de l'auto a empêché les hommes d'entendre le son de la cloche. Le train allait à toute vitesse et l'automobile a été réduite en pièces.

Fracture à la jambe

Charles Murray, 49 ans, domicilié Rosemont, s'est fracturé la jambe, samedi soir, en tombant sur le trottoir au coin des avenues Papineau et des Carrières. Le blessé a été transporté à l'hôpital Royal Victoria.

Le cadavre d'un bébé

Les agents Happy et Lacombe ont trouvé la nuit dernière, le cadavre d'un enfant âgé de quelques jours. Ils l'ont saisi près de la rue Sainte-Catherine lorsque près du patinoir "Judith" ils ramassèrent un objet contenant un enfant mort. Le corps fut envoyé à la Morgue; ils ne portaient aucune marque de violence.

Incendie à Québec

Québec, 25. — Un désastreux incendie a détruit de fond en comble samedi après-midi le théâtre "Fara Hall", situé sur la rue Ste-Anne.

Un incendie désastreux à Latchford

HUIT BATISSES SONT DETRUITES. — LES PERTES S'ÉLEVENT A \$38,000.

Cobalt, 25. — Un incendie désastreux a éclaté en centres, samedi, huit des principales bâtisses de Latchford, village situé à huit milles d'ici, et a causé pour près de \$38,000 de dommages. Voici la liste des bâtisses qui ont été détruites: Jamieson Meat Co., pertes \$1,000; une autre bâtisse occupée par les mêmes pertes \$2,000; le magasin général de M. Alice pertes \$8,000; le restaurant "King Edward", pertes \$7,000; M. Napier, boutique de barbier et salle de billards, \$6,000; T. C. Patterson, magasin général, \$5,500; Latchford Hardware Co., \$8,000; J. S. Davis, avocat, \$500.

Le feu, allumé par un poêle à charbon, prit naissance au-dessus de la boutique de barbier de M. Napier. Un vent très violent soufflait à ce moment et tout le quartier fut embrasé en peu de temps. Plusieurs personnes faillirent dans l'excitation qui régna, perdre la vie; un garçonnet souffra dans la fumée.

Latchford a été complètement détruit il y a deux ans, par un incendie qui s'était déclaré au même endroit que celui d'aujourd'hui.

Huit personnes tuées, vingt-cinq blessées

Kirby Stephen, Angleterre, 25 déc. — Huit passagers ont été tués, et 25 ont été blessés dans une collision de l'express d'Écosse, près de Hawes Junction, hier.

Le train portait 500 personnes qui allaient passer la Noël dans leur famille en Écosse, et allait à une vitesse raisonnable, quand il vint en collision avec une locomotive allège, près du tracé de la voie.

Le feu se déclara après la collision et tous les wagons, sauf le fourgon à bagages furent réduits en cendre.

Pêcheurs mécontents

Gloucester, Mass., 26. — Les pêcheurs sont très mécontents contre le gouvernement de Terrebonne qui a ordonné à ses percepteurs de douane, de saisir la golette "Blanche". Ils ont même fait appel aux autorités de Washington au sujet de cette affaire.

La golette "Blanche", capitaine Michael Smith partit de ce port le 14 novembre pour la Baie des Îles. Pendant le voyage le bateau eut beaucoup de souffrir de mauvais temps et il perdit sa grande voile, les câbles et les mâts et se fixa à une nouvelle voile, des États-Unis; les autorités de Terrebonne réclamaient des droits suivant leur tarif douanier, et M. Smith refusa. De là la saisie.

Un chenal de quarante pieds

Nem-York, 26. — Le chenal Ambrose, qui doit avoir une profondeur de quarante pieds, sur une largeur de mille pieds au minimum et de mille neuf cents pieds au maximum, sera prêt à temps pour la venue de la traversée de fort tonnage qui doit prendre la mer aux débuts de la nouvelle année. Actuellement, une flotte innombrable de dragueurs sont à l'œuvre. Pendant l'année 1910, on a enlevé cinq cent mille verges cubes de sable et de glaise sous le chenal. La profondeur du chenal permet aujourd'hui de faire passer tirant trente-sept pieds d'eau de passer à marée basse.

Tragédies du mariage

Edmonton, Alberta, 26. — Après avoir fait sept mille milles en paquebot et en chemin de fer, Lydia Boutley, une néo-délandaise qui venait d'être mariée à Oswald Hall, qu'elle avait rejoint ici, est morte à l'hôpital de la Miséricorde Hall est un riche cultivateur de Vermilion. Il a été marié deux jours.

Fortification de Panama

New-York, 26. — Dans le but d'établir toute la gravité du problème de la fortification du canal de Panama, l'aviateur Harmon tentera la traversée de l'isthme en aéroplane en février prochain. Comme le Congrès sera en session, l'attention du ministère de la guerre sera forcément attirée sur cette expérience. Il s'agit d'établir la zone d'attaque possible d'une flotte aérienne.

La question du tarif

Toronto, 26. — Une dépêche adressée à l'Ottawa au "Globe", dit que M. Fisher et le ministre des Douanes ont eu une longue conférence touchant la reprise des délibérations sur la réciprocité commerciale avec les États-Unis. On croit que le travail de la commission internationale sera repris le 15 janvier.

Arsenal à Saint-Jean

Saint-Jean, N. B., 26. — Le gouvernement vient d'envoyer ici les plans d'un nouvel arsenal qu'il construira à ses frais pour remplacer les baraquements qui narguaient les passants jusqu'aujourd'hui.

Missionnaire assassiné

Hong Kong (Chine), 26. — Le père Nérigot, un missionnaire français établi en Chine depuis 1903 a été assassiné mardi dernier, par des indigènes de Yungpeli, dans la province de Yunnan.

Les autorités sont à faire une enquête. La région est très calme.

Nouvelle banque à Stockholm

Stockholm, 26. — Une banque francoscandinave vient d'être lancée sous le nom de "Banque des Pays du Nord" et commencera son travail à Paris vers mars prochain, avec un capital de cinq millions de piastres. La présidence appartiendra à un Français.

Un seul survivant

Valence, Espagne, 26. — Le vapeur "Yao", arrivé ici samedi, apportait le seul survivant du naufrage du paquebot français "Jeanne Conselle". Le matelot dit que le naufrage a été aboré par un vaisseau inconnu, au large d'Oran, en Algérie, et a coulé avec son équipage.

Remorqueur incendié

Niagara, Ontario, 26. — Un remorqueur américain a été brûlé jusqu'à la ligne de flottaison et abandonné par l'équipage après avoir été échoué dans la rivière Niagara, samedi. Les marins ont échappé miraculeusement à la mort.

LA CAMPAGNE DE ST-JEAN

UNE ASSEMBLÉE CONTRADICTOIRE A LIEU VENDREDI DERNIER, A LAQUELLE PRENNENT PART MM. JEREMIE DECARIE, SECRÉTAIRE PROVINCIAL, BERNARD, SYLVESTRE, LAFONTAINE, DÉPUTÉS, ARES ET DEPOCAS.

Il y a eu, vendredi dernier, à Lacadie, une intéressante réunion contradictoire.

M. Bernard, qui a porté le premier la parole, a accusé le gouvernement d'avoir augmenté les taxes, depuis quelques années, et de détourner, au profit du journal le "Canada", les fonds qui sont votés et devraient être affectés à l'agriculture. Dans un autre domaine, l'orateur a ensuite établi que le ministère de l'agriculture, le chiffre des octrois aux maisons d'enseignement supérieur afin de pouvoir construire la vaste édifice des Hautes Études commerciales. Et il a ajouté que, sous le régime actuel, toutes les fautes vont aux marchands de bois, et que le colon est traité sans aucune justice.

M. Depocas a rétorqué ceci: "Ce que nous payons au "Canada", c'est une bagatelle. D'ailleurs, il fait encourager nos amis, même quand cela vous coûterait cher. Et il a dit encore: Les conservateurs ont attaqué Jean Prévoist, quand il faisait partie du ministère; maintenant il fait mieux, il est ministre. La colonisation est prospère; a-t-il affirmé et il en a donné pour preuve qu'il a pour client, à Saint-Jérôme, de Montarville, un colon qui possède \$40,000.

M. Arès, qui venait ensuite a fait remarquer que M. Despoas est généreux envers le "Canada", en puisant dans les crédits de l'agriculture, il a fait la parallèle entre les deux candidats. En parlant du rôle de M. Marcelin Robert dans l'affaire de la Banque de Saint-Jean, il a posé ces deux propositions: ou bien M. Marcelin Robert ne s'est aperçu de rien, et alors c'est un incompétent; ou bien il a vu comment se faisaient les affaires, et a gardé un silence complet.

M. Sylvestre a parlé de l'augmentation des taxes. En réponse à M. Despoas, au sujet de son colon aux \$40,000, il a énuméré de colons maltraités et abandonnés à la merci des marchands de bois.

Le gouvernement, dit M. Sylvestre,

La situation politique.